

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 décembre 2016

ETHIQUE DU SPORT, RÉGULATION ET TRANSPARENCE DU SPORT PROFESSIONNEL -
(N° 4173)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC34

présenté par
Mme Dubié, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« et, le cas échéant, les ligues professionnelles qu'elles ont créées, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.